

Plan d'Aménagement et de Développement «Durable»

Dans notre numéro de novembre 2009, nous présentions les grandes lignes du projet du PADD de notre territoire du Sud Yvelines. Voici un premier extrait des principaux commentaires que nous avons adressés à Monsieur Larcher, président du SMESSY, syndicat en charge de ce projet. La prochaine étape en sera des prescriptions et des recommandations qui influenceront sur le futur du territoire et en particulier le PLU (ex POS) de notre commune.

• Un développement vraiment durable?

Nous nous demandons en quoi ce document, complet et de qualité, va induire un développement plus durable que par le passé. En effet le PADD ne précise pas les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis. Le document d'orientation générale qui a un caractère prescriptif ne nous paraît pas, à ce stade, répondre à cette préoccupation.

La population est amenée à croître de 0,75% l'an (0,55% si nous rejoignons le PNR). L'exigence de mixité sociale impose, à notre avis, une véritable politique d'acquisitions foncières et la construction de petits immeubles collectifs économes en espaces naturels et en énergie.

Sauf dans les communes du PNR où serait promue la filière bois, rien ne semble prévu pour répondre aux besoins en énergie du territoire par des ressources renouvelables : éoliennes, capteurs solaires, énergie du sol, autres méthodes de chauffage. Il faudrait créer sur le territoire du SMESSY un vrai centre d'expertise pour l'aide à la mise en œuvre des nouvelles énergies par les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

• Travailler et vivre dans notre territoire

Pour créer des emplois, il faut susciter plus d'opportunité de travail à distance, soit sous des formes d'auto-entrepreneur à domicile, soit sous la forme de petits « centres locaux de télétravail » (accès très haut débit, ordinateur, photocopieuse, fax, téléphonie IP...). Ce mode de travail a mieux réussi dans les pays scandinaves, mais on devrait pouvoir trouver de nouvelles modalités encore mieux adaptées à notre territoire et bénéficiant des technologies les plus modernes. On pourrait, par exemple, rapprocher un tel centre d'une école, d'une crèche, ou d'un service de garde d'enfants, le tout éventuellement à côté d'un nœud de communication comme la nouvelle gare de Gazeran. Si un tel centre est situé à l'intérieur d'un village, il peut augmenter l'attrait pour un commerce multiservices de proximité et des services locaux, Ce concept s'applique non seulement aux employés des grandes entreprises mais aussi aux PME, aux artisans et professions libérales, à tous les services d'aides aux entreprises.

Le développement des activités artisanales ne sera possible que si les communes aident à leur implantation et créent des zones qui leur soient consacrées. Nos petites communes souffrent cruellement de la disparition du commerce local et même des services publics comme la Poste. L'installation de commerces multiservices serait une bonne solution. Pour être réaliste, il faut une conjonction d'efforts «public-privé».

Le secteur d'aide à la personne est également créateur d'emplois. Notre région, par la proximité de l'agglomération parisienne et la qualité de son cadre de vie, est bien placée pour développer des résidences du troisième âge, des maisons avec accueil de jour pour les handicapés ou les personnes âgées...

Nous n'avons probablement pas vocation à cultiver des biocarburants. En revanche, il faut re-développer le maraîchage et encourager l'agriculture de proximité (bio ou « semi-bio »). Il faudrait donc susciter de nouvelles installations sur une part minimale des terres, développer un réseau de producteurs, un réseau d'information des consommateurs et peut-être un système mutualisé de livraison à domicile.

Pour ce qui est de l'agriculture, les Yvelines sont une zone vulnérable à la pollution des eaux par les nitrates. Il y aurait lieu de fixer des objectifs d'amélioration de la qualité de la nappe.

Suite au prochain numéro (nous y parlerons en particulier de «Se déplacer dans notre territoire»)



Nouveaux couloirs aériens au dessus de Sonchamp voir dossier d'enquête <http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/envir/orly.html>

Voici les arguments que nous avons développés auprès du commissaire enquêteur:

Le projet est de modifier les couloirs d'approche par vent d'est des avions en provenance du sud-est vers Orly. Il consiste à relever de 300 mètres l'altitude du point de descente finale des avions, et pour cela de reculer de 5km le début de descente des avions dans l'alignement de la piste. ODRAN et MOLEK sont les noms de code des points d'entrée des avions à destination d'Orly dans la zone d'atterrissage... La première carte donne les survols réels actuels pour une journée. Pour mémoire, les avions atterrissent et décollent face au vent. La «descente continue» (l'abréviation anglaise est CDA) est un procédé d'atterrissage «sans paliers», de plus en plus utilisé.

La présentation du dossier d'enquête publique est trompeuse:

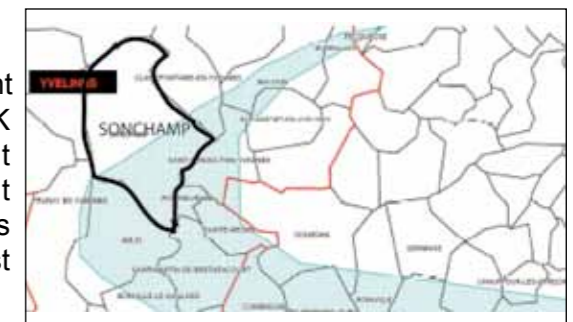
- Il ne s'agit pas seulement d'un relèvement des altitudes d'arrivée des avions mais surtout d'un déplacement des trajectoires. Sous couvert d'un déplacement de flux qui permettrait de soulager certains habitants de la région, il s'agit en réalité d'un élargissement des trajectoires pour permettre l'augmentation du trafic d'Orly.
- Bien qu'il s'y réfère, le projet n'est pas conforme à l'esprit du Grenelle de l'Environnement mais a pour unique objectif de favoriser la croissance du transport aérien et pas de réduire les nuisances.
- Pire, il est contraire à cet esprit car il implique une augmentation du temps de vol, de la consommation de kérosène et des émissions de CO2.



Survolés actuels «configuration Est»
ODRAN= 180 vols/jour (120 survols de Sonchamp)
MOLEK= 146 vols/jour (Sonchamp peu impacté)

Notre commune est déjà concernée par le flux ODRAN par vent d'est. Le déplacement de la trajectoire MOLEK aura aussi des incidences sur la trajectoire ODRAN. Il n'est pas tenu compte de cette population déjà impactée dans le projet envisagé. Il n'est fait mention que de 823 personnes - soit la moitié des habitants de Sonchamp - qui seraient concernées par la nouvelle procédure envisagée. En fait ils s'ajouteraient à ceux qui le sont déjà et qui semblent être ignorés. C'est un impact proportionnellement considérable. La superposition des deux cartes illustre bien le problème.

La commune de Sonchamp et les communes voisines seraient d'autant plus perturbées qu'elles se situeraient dans la zone où le flux MOLEK prend le virage pour se diriger vers Orly. Les hypothèses de bruit sont très optimistes, d'autant plus que par vent d'est, le ciel est souvent clair, et plusieurs mois par an, les habitants de nos zones sont dehors ou avec les fenêtres ouvertes. Un abaissement de trois décibels n'est pas perceptible.



Nouveau couloir MOLEK impactant 50% de Sonchamp (en plus du flux ODRAN)

Ce projet est présenté sans aucune information préalable, dans l'urgence et d'une façon fallacieuse, ce qui dénature le sens de l'enquête publique. C'est un transfert de nuisances d'un territoire sur un autre au motif qu'il est moins peuplé. Il entraînerait de nouvelles nuisances (nouveau couloir aérien) pour des populations soit déjà sinistrées, soit jusqu'ici épargnées. Au total les populations concernées sont gravement sous-estimées.

Le dossier élimine très rapidement l'hypothèse de la « descente continue (CDA)» pour MOLEK, alors qu'il indique une expérience en cours pour ODRAN, mais sans en donner le moindre résultat. Nous demandons d'une part de connaître les résultats de cette expérience et son lien avec cette modification des trajectoires, d'autre part que cette étude soit reprise pour MOLEK, car toutes les recommandations vont dans le sens de cette «descente continue», qui a d'ailleurs fait l'objet d'un accord de mise en œuvre dans 100 aéroports d'Europe lors du 4ème sommet «Aviation et Environnement» tenu à Genève les 31 mars et 1er avril 2009, et dont les résultats ont été repris dans les travaux de Copenhague.

Ce dossier est inacceptable en l'état. Nous demandons que, conformément au véritable esprit du Grenelle de l'environnement, il fasse l'objet d'une concertation avec les élus et les associations de défense de l'environnement.


ENQUÊTES PUBLIQUES - PARTICIPEZ!

Une enquête publique doit précéder la réalisation de tout projet d'intérêt général. Dans la plupart des cas elle est engagée par le Préfet, et organisée dans la (ou les) mairie(s) concernée(s) par le projet. **L'enquête publique est ouverte à tous (sans restriction d'âge ou de nationalité)**. Chacun peut consulter le dossier du projet déposé en mairie (ou de plus en plus sur Internet) et exprimer son avis, ses suggestions et d'éventuelles contre-propositions sur le cahier prévu à cet effet, ou par courrier. C'est un moyen important de concertation.

L'enquête est conduite par un commissaire enquêteur qui rédige ensuite un rapport consultable pendant un an en mairie ou en préfecture.

Chaque citoyen doit s'y intéresser, car toute enquête est à l'origine d'un projet qui va changer ses conditions de vie, et engager l'avenir. Elle peut avoir une portée locale (création d'une zone artisanale), régionale (élargissement d'une route, modification des couloirs aériens), nationale voire internationale (construction d'une centrale nucléaire). Des enquêtes peuvent aussi porter sur la suppression d'un chemin, l'ouverture d'une nouvelle rue, l'installation d'une activité créant un risque de pollution, le déboisement et l'abattage d'arbres, la modification du POS, maintenant Plan local d'urbanisme (PLU), la création de lotissements, ou encore l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique, qui permet les expropriations.

Sonchamp Environnement se fait un devoir de participer. Faites de même!



Bulletin d'adhésion

J'adhère à **Sonchamp Environnement®**,
Je règle ma cotisation annuelle 2010 de 10 Euros par famille.
Les cotisations de soutien sont acceptées

Prénom : Nom :


Adresse :

Téléphone :
email :

(en indiquant mon email, j'accepte de recevoir des informations par email de la part de Sonchamp Environnement)

A retourner avec votre cotisation à:
Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

Pourquoi chercher plus loin?



Ouvert
tous les jours
(sauf mardi)
8h30-13h30 / 15h-21h
Dimanche 8h30-21h

Fruits, légumes,
épicerie, surgelés,
pain cuit sur place,
droguerie, boissons

Et la convivialité
en sus!

Place de l'église
Sonchamp

Directeur de publication: Jean Mourain
Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : En mairie, 78120 Sonchamp
sonchamp.environnement@laposte.net <http://www.sonchamp-environnement.com>

Le Petit Sonchampoise



Numéro 8

Février 2010

Modification des couloirs aériens: Sonchamp est très concerné

Vous avez été alertés à l'automne sur une enquête publique concernant un projet de modification des couloirs aériens. Nous donnons en dernière page une information sur le principe des enquêtes publiques, car trop souvent nos concitoyens n'y participent pas, alors que c'est une occasion unique d'exprimer opposition et contre-propositions sur des sujets qui nous concernent directement. Dans le cas présent, il s'agit de modifier les trajectoires d'atterrissage vers Orly par vent d'est. Ce projet a un impact direct sur notre commune, et la quiétude de notre environnement. Une mobilisation importante des élus et des associations a eu lieu dans toute la région. (suite en page 3)

Samedi 20 mars 2010
NETTOYAGE DE PRINTEMPS
Rendez-vous (avec des gants) à 9h30
Soit: Place de la mairie
Soit à Greffiers, 25 rue de la Droue

Après un bon café/croissant,
nous parcourons routes et chemins pour ramasser
papiers, bouteilles et autres détritiques...

Si vous ne pouvez pas venir, aidez-nous en ramassant dans votre rue!
Cette opération est aussi menée avec les enfants de l'école et soutenue par la municipalité.

Venez tous à la Réunion-Débat
Vendredi 12 Mars 2010 - 20h30
Salle des fêtes de la mairie

2 Préoccupations des Sonchampoises:

- L'A10 Gratuite: enjeux financiers et environnementaux (avec la participation de l'association «A10 gratuite»)

- Modification des couloirs aériens: comprendre l'impact sur Sonchamp

Suivie d'une brève assemblée générale de Sonchamp Environnement® et d'une information sur les autres grands sujets 2010

Éditorial 2010 - Plusieurs projets influenceront l'environnement de Sonchamp à long terme

- **Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse:** après avoir accepté de faire partie du périmètre d'étude de la nouvelle charte du PNR, Sonchamp devra décider à l'automne de rejoindre ou non le PNR. Cette décision emportera les douze ans à venir. Notre position est bien connue, nous y reviendrons dans le prochain numéro. L'enquête publique aura lieu au printemps. Participez!

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale et son Plan d'Aménagement et de Développement Durable:** il concerne notre territoire du «Sud Yvelines»; nous en avons déjà parlé et continuons en page 2. C'est le futur à 20 ans de ce territoire qui est en jeu: la manière d'y vivre, d'y circuler, d'y travailler, de profiter de la nature, d'éviter les nuisances, le tout dans une vraie perspective «durable».

- **La modification des couloirs aériens vers Orly;** voyez l'impact sur Sonchamp (page 3).

Les enquêtes publiques (voir page 4) sont un moyen unique de participer à la concertation et de vous manifester. Ne les manquez pas!

Jean Mourain, Président